

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA VILLE DE SHAWINIGAN



*Pour une fierté,
une implication et
une solidarité accrues*



AVANT-PROPOS

MOT DU MAIRE



Michel Angers
Maire

Vous avez entre les mains la première Politique de développement social de la Ville de Shawinigan, issue d'un important travail de concertation et de collégialité entre sept partenaires institutionnels et communautaires du milieu. Ces derniers ont œuvré à bâtir un cadre de référence stimulant et positif pour le développement de notre ville.

Conséquemment, tout en reconnaissant à la Ville son rôle majeur en développement social, la Politique insiste pour faire valoir que l'évolution de la société shawiniganaise est une responsabilité partagée par plusieurs partenaires et par les citoyens eux-mêmes.

Fierté, implication et solidarité sont les leitmotifs sur lesquels repose cette politique, qui se veut le terreau d'une vision globale afin d'orienter nos interventions et nos actions futures touchant la qualité de vie des Shawiniganais, leur épanouissement et leur implication dans le développement de notre communauté.

Je remercie très sincèrement les partenaires et les membres du Comité de pilotage, qui ont mis au service du bien collectif toute leur expertise et tout leur savoir.

Je salue également les citoyens qui ont participé à notre processus de consultation et qui ont enrichi de leurs commentaires et de leurs idées le contenu de cette première Politique de développement social, donnant ainsi tout son sens à notre thématique basée sur la **fierté, l'implication et une solidarité accrues**.

CONTRIBUTION

FINANCIÈRE

Pour la réalisation de la présente politique, la Ville de Shawinigan a bénéficié d'une contribution financière du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Entente de développement social et économique visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale par l'approche territoriale intégrée du gouvernement du Québec.

Une implication a aussi été consentie par divers partenaires du milieu, dont le Centre local d'emploi (CLE) de Shawinigan et de Grand-Mère, le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de l'Énergie, le Centre local de développement (CLD) de Shawinigan, la Commission scolaire de l'Énergie, la Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-de-la-Mauricie et la Ville de Shawinigan.



CONCEPTION

Conception graphique : Productions Graphiques Michel Lamothe

Imprimerie : Imprimerie Gignac

Rédaction : Donat Gingras, agent de mobilisation

Crédits photos pour la page couverture et le dos : Stéphane Daoust et Patrick Fernand

Coordination et supervision : Le Comité de pilotage de la politique

Note : La forme masculine est généralement utilisée dans le but d'alléger le texte et comprend la forme féminine sans aucune discrimination.

SOMMAIRE

Avant-propos	1
Mot du maire	1
Contribution financière	2
Conception	2
Section 1 - Introduction	4
L'origine	4
La démarche effectuée	5 et 6
Section 2 - Le cadre de référence	7
Définition retenue	8
Valeurs	9
Principes	10
Section 3 - Le cadre d'intervention	11
Les champs d'action	11
Les axes d'intervention	12 et 13
Section 4 - Les pistes d'action	14
Les observations	14
Les orientations et les objectifs	15
Orientation 1 - Une réponse appropriée aux besoins et aux intérêts des citoyens	15
Orientation 2 - Un soutien proactif aux initiatives et aux actions sociales structurantes	15
Orientation 3 - Une implication citoyenne élargie en faveur de l'intérêt général et du bien commun	15
Orientation 4 - La valorisation des compétences et des potentiels des citoyens	16
Orientation 5 - Un maillage étroit et constant entre les partenaires	16
Orientation 6 - Un sentiment d'appartenance renouvelé	16
Orientation 7 - Une qualité de vie reconnue et améliorée	17
Orientation 8 - Des liens de solidarité renforcés dans les communautés d'appartenance	17
Section 5 - La mise en œuvre et le suivi	18 et 19
Section 6 - Conclusion	20
Le Comité de pilotage	21
Remerciements	22
Notes	23 et 24

SECTION 1

INTRODUCTION

L'ORIGINE

En l'an 2000, le gouvernement du Québec a adopté la Loi 170 portant sur la création des villes de Montréal, Québec et Gatineau. Cette loi faisait du développement social une nouvelle compétence obligatoire pour toute nouvelle ville découlant de fusions municipales.

Le décret mettant en place la nouvelle ville de Shawinigan allait dans le même sens, puisqu'il précise, à l'article 21, que « la Ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire ». Le texte poursuit en précisant que « ce plan prévoit notamment les objectifs poursuivis par la Ville en matière de développement communautaire, économique, social et culturel ».

Conséquemment, pour exercer cette nouvelle compétence, la plupart de ces villes se sont dotées d'une politique de développement social. La Ville de Shawinigan ne devait pas faire exception car, en octobre 2007, à la page 16 de son Plan stratégique de développement social, urbain et économique, la Ville indiquait déjà son intérêt à ce propos :

« Afin de consolider le tissu social et communautaire, [une des interventions qui pourrait être mise en œuvre serait] d'adopter une politique de développement social et communautaire. [Une telle politique] pourrait être mise en œuvre à court terme, politique assurant l'autonomie des organismes, le partenariat et la concertation, tout comme le soutien aux initiatives du milieu et la mise en place de projets bénéfiques pour la communauté et participant à son rayonnement (...) »

Peu de temps après, la Ville de Shawinigan, en association avec sept partenaires institutionnels et communautaires du milieu, a présenté avec succès une demande de financement pour un projet qui visait, comme premier objectif, à « mobiliser la population et les partenaires intersectoriels en vue de l'élaboration d'une politique concertée de développement social à Shawinigan ».

À cet égard, dès les premières étapes de travail, un Comité de pilotage, composé de représentants de la Ville et de ses partenaires, a été mis en place. Un agent de mobilisation, Donat Gingras, a également été embauché afin de guider le Comité dans l'accomplissement de son mandat.

LA DÉMARCHE EFFECTUÉE

Pour bien établir l'assise de la présente politique et définir en quoi consiste le développement social en milieu municipal, le Comité de pilotage a amorcé son travail en réalisant une étude comparative de différentes politiques de développement social à l'état de projet ou déjà adoptées par certaines villes et MRC du Québec.

Cette réflexion a permis de jeter les bases de la définition apparaissant à la section 2, identifiant clairement les clientèles ciblées par le développement social et par ses acteurs soit, d'une part, les citoyens et, d'autre part, les communautés. Par ailleurs, l'exercice a défini l'essence du développement social comme étant principalement basée sur le mieux-être et l'épanouissement de la communauté et des citoyens ainsi que sur le développement des potentiels de ceux-ci.

Unaniment, les membres du Comité ont convenu que le contenu général de la politique serait avant tout un cadre de référence et d'intervention auquel s'ajouteraient des orientations et des objectifs constituant autant de pistes d'action. Un plan d'action serait produit au cours des prochains mois afin de préciser les actions à entreprendre.

Un processus consultatif a également été défini par le Comité de pilotage, sous forme de focus-groupes et d'assemblées publiques. Au moins une assemblée publique serait tenue dans chaque secteur de la ville et s'inscrirait dans un canevas général de consultations à planifier.

Une conférence de presse à laquelle participaient la mairesse, Lise Landry, et la conseillère municipale Josette Allard-Gignac a marqué le lancement de la période de consultations. Plusieurs outils de promotion ont été ajoutés, dont un site Internet, une campagne de publicité multiforme dans les médias imprimés, à la radio et à la télévision ainsi que de l'affichage.



Pour l'essentiel, les consultations, notamment dix focus-groupesⁱ en lien avec divers champs d'intérêt et six assemblées publiques tenues dans autant de secteursⁱⁱ, se sont échelonnées sur une période de deux mois. Durant cette période, une aide précieuse a été apportée par Charles Boisvert, stagiaire au département de Travail social du Cégep de Trois-Rivières.

Après avoir assimilé l'ensemble des données recueillies, une importante période d'analyse et de synthèse des opinions et des idées reçues a permis au Comité de pilotage de dégager les orientations et les objectifs que l'on retrouve à la section 4.

Cette étape de travail franchie, le Comité a amorcé la période d'écriture et finalisé l'avant-projet, qui a été présenté au conseil municipal et aux représentants d'organismes qui avaient participé à l'opération à titre de partenaires. La tenue d'une assemblée publique a permis également aux citoyens de prendre connaissance de l'avant-projet.

Enfin, le conseil municipal a adopté, le 1^{er} octobre 2009, la présente Politique de développement social de la Ville de Shawinigan.



© Stéphanie Dacoust

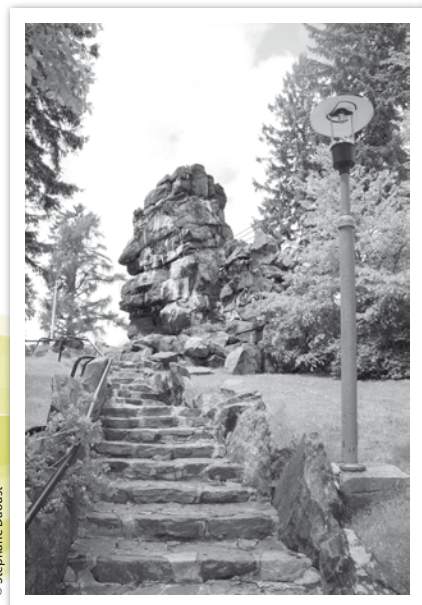
SECTION 2

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

Il est bon de se rappeler que le développement social, dans son application pratique (par exemple, des mesures, des programmes, des lois, des actions et des services à caractère social), n'est pas une réalité nouvelle. Même si on les définit avant tout par leur situation territoriale et géographique, les institutions politiques, que l'on appelle municipalités, villes, provinces et pays, ont tiré, de tout temps, leur première raison d'être de leur capacité de maintenir ou de développer la qualité de vie de leurs citoyens et de leur capacité à les regrouper autour d'objectifs communs.

D'autre part, cette qualité de vie et cette volonté d'agir de façon concertée ne se limitent pas à une sphère d'activité que l'on qualifierait de sociale, en opposition à d'autres sphères, que l'on désignerait d'économique, d'écologique ou de politique. Tous ces domaines sont interreliés et, puisqu'ils affectent tous, d'une façon ou d'une autre, la qualité de vie des citoyens, ils présentent donc un volet social important. À l'inverse, qui pourrait affirmer que la qualité de vie d'un milieu, la fierté des citoyens qui y vivent et l'implication positive de ses résidents n'ont pas d'effets favorables sur les autres sphères d'activité?

Cela dit, le présent cadre de référence constitue le terreau d'une vision et, comme son nom l'indique, le cadre des actions à mener. Les définitions, les valeurs et les principes qui suivent se veulent autant de balises qui gouverneront et orienteront les interventions futures dans l'ensemble des sphères d'activité et, bien sûr, en développement social sur le territoire de la ville de Shawinigan.



DÉFINITION RETENUE

Le développement social

« Le développement social est un ensemble de processus dynamiques d'amélioration et de renforcement des conditions favorisant le plein développement des potentiels des citoyens et des communautés. »

Dans Aménagement et développement du territoire, la vision stratégique de développement culturel, économique, environnemental et social, publié en septembre 2005, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a tenté d'illustrer concrètement la réalité du développement social et de démontrer l'importance de travailler avec un ensemble de partenaires œuvrant dans de multiples secteurs d'activité :

« Le développement social permet à une communauté de croître, de s'épanouir, de développer des connaissances. Il passe notamment par la mise en place d'équipements relatifs à l'éducation, la santé, l'hébergement social, les sports et loisirs, l'accueil et l'inclusion des immigrants, l'habilitation sociale, etc.

Un développement « socialement équitable » s'assure que les communautés humaines actuelles, de même que les générations futures, soient en mesure de combler leurs besoins essentiels, aient accès à des emplois, un logement, des services sociaux, de santé et d'éducation. Il veille également à ce qu'elles puissent participer au processus des décisions qui les touchent, sans ségrégation sociale. Cela suppose l'existence de démarches claires et transparentes et l'habilitation de la population à participer. Pour installer un climat de confiance, il faut investir des efforts et des ressources afin de partager les connaissances et de favoriser les échanges.

Par exemple, les stratégies retenues devraient permettre aux personnes de s'épanouir pleinement, de pouvoir participer à la vie sociale et de pouvoir disposer des droits sociaux inscrits dans les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne.

Dans cette perspective, les moyens à privilégier dans une approche de développement social doivent viser à rejoindre tout autant les personnes (le renforcement du potentiel des personnes et l'exercice de la citoyenneté), les collectivités locales (le développement local, le renforcement des solidarités locales et des lieux de démocratie), que l'ensemble des acteurs sociaux à travers des pratiques favorisant la concertation (dans les constats, dans les décisions et dans l'action), la recherche continue de l'équité, la solidarité sociale, l'intersectorialité, une ouverture pour l'innovation, de même que des préoccupations pour un développement durable. »

VALEURS

Quatre valeurs fondamentales sont retenues

L'ouverture

Agir avec écoute, respect, transparence et encourager l'inclusion des citoyens et des organisations du milieu aux processus décisionnels puis à la mise en œuvre des actions qui découleront de la politique.

La solidarité

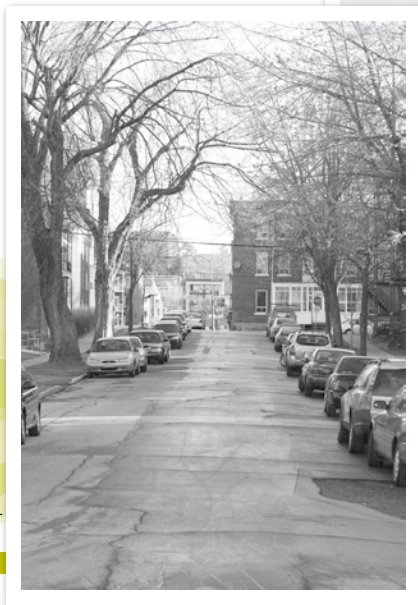
Agir de façon soutenue et solidaire dans les rapports de collaboration et de partenariat établis entre les individus, les organisations et les communautés.

L'équité

Tout en maintenant un souci prioritaire envers les personnes les moins favorisées de la ville, agir avec une préoccupation de justice et d'impartialité dans la planification, le développement, la mise en place et la prestation de services et de ressources entre les secteurs, les organisations et l'ensemble des citoyens.

Le développement durable

Les décisions prises maintenant doivent assurer une réponse aux besoins des citoyens d'aujourd'hui sans compromettre ceux de demain.



© Stéphanie Daoust



© Patrick Fermand

PRINCIPES

Quatre principes fondamentaux sont retenus, des principes qui, dans le cadre de la spécificité et de la mission de chacun des partenaires et dans le respect de leur autonomie, supposent un certain engagement.

La participation sociale

Les partenaires participant à la démarche reconnaissent que le développement social du milieu shawiniganais passe par l'implication active des citoyens à la vie sociale, politique, économique, culturelle, éducative et communautaire qui s'y déroule.

L'appropriation du pouvoir d'agir (autonomisation ou empowerment)

Les partenaires reconnaissent la valeur de l'éducation à la citoyenneté, de la responsabilisation collective et de l'appropriation du pouvoir individuel ou collectif d'agir sur son environnement social.

L'engagement à l'action concertée

Les partenaires de la démarche reconnaissent que le développement social s'actualisera à travers la mise en œuvre d'actions concertées et intersectorielles qui appellent à la volonté de travailler ensemble autour d'objectifs communs et auxquelles chacun sera appelé à contribuer dans la limite de ses champs de compétences.

L'optimisation de la qualité de vie

Les partenaires reconnaissent qu'une communauté ayant des organisations bien vivantes et où l'environnement répond bien aux besoins gagne en attrait tant pour fidéliser ses citoyens que pour attirer des entreprises, des travailleurs, une population immigrante et de nouvelles familles.

Il appartiendra à chaque partenaire d'établir son niveau d'engagement, mais pour sa part, en tant qu'acteur majeur en développement social sur son territoire, la Ville de Shawinigan fait siens les principes et les valeurs mentionnés ci-haut et incite fortement ses partenaires à s'en inspirer.

SECTION 3

LE CADRE D'INTERVENTION

Le développement social est une notion très large du fait qu'il a pour objet les communautés comme sous-ensembles vivants et en évolution et surtout, qu'il cible des réalités aussi larges que la qualité de vie dans tous ses aspects et l'implication des citoyens qui composent ces communautés.

Avant de s'engager dans son processus consultatif, le Comité de pilotage a divisé cette notion de développement social en diverses composantes, plus familières et plus accessibles.

Il a également identifié plusieurs champs d'action pouvant localement avoir un impact sur la qualité de vie ainsi qu'une série d'axes d'intervention. Toutefois, le Comité est resté ouvert à l'ajout de nouveaux champs ou de nouveaux axes qui, dans un cas comme dans l'autre, pourraient surgir au cours des consultations.

À la suite de la période consultative, il est apparu nécessaire d'utiliser les quinze champs d'action et les huit axes d'intervention suivants, avec leur description, pour regrouper et tenir compte de l'ensemble des opinions recueillies.

LES CHAMPS D'ACTION

Transport

Sécurité

Services collectifs et communautaires

Logement

Loisirs et sports

Revitalisation urbaine et intégrée

Emploi

Culture

Immigration

Formation

Santé

Information

Éducation

Environnement

Tourisme



LES AXES D'INTERVENTION

Accessibilité aux ressources et aux services

Un grand nombre de services et de ressources sont disponibles à Shawinigan. Tout organisme qui œuvre en développement social a comme préoccupation constante de s'assurer que ces services soient accessibles sans trop de difficultés, aux moments où ils répondent le mieux aux besoins. Ils doivent également être situés à une distance raisonnable et être disponibles à un prix abordable pour ceux qui sont appelés à les utiliser.

Par contre, est-ce que pour quelques catégories de personnes, certaines ressources ou certains services importants, ou même essentiels, sont encore inexistantes ou insuffisants?

Soutien à la vie sociale et communautaire

La qualité de vie en société et la réponse aux besoins sociaux se réalisent en bonne partie grâce aux organismes sociaux et communautaires, aux associations de toutes sortes et aux initiatives de citoyens. Même en sachant que les besoins dépasseront encore longtemps la demande, tout appui à ces acteurs est *a priori* une participation aux efforts de développement social.

Participation citoyenne

Bien qu'il soit reconnu et même inscrit dans les lois que les prises de décisions relèvent des élus, des conseils d'administration et des directions, ceci n'exclut pas la cohabitation avec une culture de participation établie sur des règles claires et sur un respect mutuel. L'apprentissage pratique de la citoyenneté est un défi constant, tout autant pour les citoyens qui souhaitent être plus actifs que pour les élus ou les dirigeants qui souhaitent que leurs décisions soient à la fois largement partagées et prises avec le plus grand éclairage possible.

Développement, actualisation et reconnaissance des compétences

Encourager les citoyens de tout âge et de toute condition à être acteurs plus que spectateurs dans leur collectivité et leur fournir des occasions de développer et de réaliser leur potentiel. Reconnaître aussi leurs implications et leurs compétences.



Partenariat économique, social et politique

Créer un maillage étroit et constructif où tous les acteurs qui oeuvrent localement mettent volontairement et consciemment l'épaulé à la roue dans leur champ de compétences propre, ce qui est un gage de succès pour l'ensemble des projets visant l'amélioration de la qualité de vie.

Identité et appartenance à la communauté

Identifier des raisons d'être fiers de notre milieu de vie; développer des liens et des projets communs avec nos concitoyens; en dépit des différences, se sentir solidaire avec eux; miser sur ce qui peut faire de nous une communauté davantage « tissée serrée » et surtout, tout compte fait, apprécier de vivre ici plutôt qu'ailleurs.

Qualité des milieux de vie

Maintenir et parfaire un milieu qui présente les éléments propices à la qualité de vie, soit un environnement sain et agréable, des facilités de loisirs et de sports, des équipements et des services collectifs accessibles (école, santé, culture, etc.), des emplois stables, des réponses adéquates aux besoins propres des personnes présentant des problèmes ou des états particuliers, une sécurité pour l'intégrité physique et pour les biens, des secours disponibles lors de fléaux naturels, un voisinage agréable, des réponses aux besoins essentiels pour les personnes économiquement démunies, des transports publics accessibles, des facilités de communication et de circulation et un respect du patrimoine collectif, entre autres.

Revitalisation du tissu social

En milieu urbain, toute communauté d'appartenance possède un certain capital social et exerce une influence non seulement sur l'image de la ville, mais aussi sur la réalité de ses citoyens. À l'intérieur de chacune de ces communautés, particulièrement chez les plus défavorisées, tout effort appuyant la mise en place, par ses citoyens, d'une dynamique plus prometteuse et d'une fierté renouvelée encourage la revitalisation ou le resserrement du tissu social de cette communauté et contribue ainsi indirectement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la ville tout entière.

Ce sont ces huit axes qui seront repris dans la section suivante, transformés cette fois en autant d'orientations.

SECTION 4

LES PISTES D'ACTION

LES OBSERVATIONS

Les six assemblées publiques et les dix focus-groupes qui ont été tenus avec des groupes de citoyens et des représentants d'organismes œuvrant en développement social sur le territoire de la ville ont totalisé une quarantaine d'heures d'échanges.

Deux cent cinquante-et-une opinions et idées différentes ont été émises à l'occasion de ces rencontres, et nous les avons regroupées en 126 sujets différents. Parmi ceux-ci, sauf quelques exceptions (9%), la majorité portaient sur des questions reliées au développement social mais nécessitaient des interventions liées à des situations particulières ou à des pistes de solutions pour des problématiques précises. Finalement, 20% de ces 126 sujets portaient sur des thèmes que l'on peut qualifier de centraux dans l'élaboration d'une politique de développement social : des valeurs, des principes et des axes d'intervention.

Avant de passer aux orientations et aux objectifs, voici deux observations qui sont ressorties des consultations et qui sont fort pertinentes pour l'orientation générale à donner aux travaux qui découleront de la Politique de développement social de la Ville.

La communauté, premier lieu de la réalité sociale

C'est sans trop de surprises que nous avons constaté que, si la Ville de Shawinigan est la réalité politique des Shawiniganais, la réalité sociale de ces derniers correspond davantage au secteur dans lequel ils vivent, et souvent même à une communauté géographiquement plus restreinte.ⁱⁱⁱ

Les citoyens de chaque secteur nous ont bien parlé de sujets à envergure municipale comme, par exemple, le manque de bénévoles, les problèmes de transport, les questions de sécurité ou le sentiment d'appartenance envers la ville. Mais, assez largement, les réalités qu'ils évoquaient différaient de celles dont il était fait mention dans un autre secteur. Le plus souvent, les préoccupations sociales évoquées dans un secteur tiraient leur source de situations spécifiques ou d'une réalité environnante particulière. D'ailleurs, les solutions identifiées dans un secteur n'auraient pas eu de sens ou seraient apparues inappropriées dans un autre.^{iv}

Un émerveillement contagieux

Pour diverses raisons, un bon nombre de résidents «de souche», se référant aux défis et aux enjeux auxquels la Ville est confrontée actuellement, ont développé une image négative quant à son avenir. Une vision opposée, très souvent contagieuse et articulée, basée sur leurs expériences antérieures, se retrouve chez des personnes arrivées récemment et qui, elles, ont fait le choix de vivre à Shawinigan.

LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

ORIENTATION 1

– UNE RÉPONSE APPROPRIÉE AUX BESOINS ET AUX INTÉRÊTS DES CITOYENS

Transport collectif	Faire en sorte que les systèmes de transport collectif répondent toujours le plus adéquatement possible aux besoins raisonnables identifiés par les citoyens concernés. ^v
Accès à la rivière Saint-Maurice et aux lacs	Supporter la cohabitation des différents intérêts des citoyens dans leur utilisation de la rivière Saint-Maurice et des lacs du territoire. ^{vi}
Services publics, activités et aménagements	S'assurer que les services publics, les activités et les aménagements soient accessibles à tous. ^{vii}
Communication	Rendre l'information disponible, ciblée, adaptée et vulgarisée, aux bons moments et aux bons endroits tout en évitant la surcommunication.

ORIENTATION 2

– UN SOUTIEN PROACTIF AUX INITIATIVES ET AUX ACTIONS SOCIALES STRUCTURANTES

Soutien aux organismes	Établir un cadre de soutien aux organismes communautaires.
Soutien aux initiatives citoyennes	Établir un cadre de soutien aux initiatives citoyennes.

ORIENTATION 3

– UNE IMPLICATION CITOYENNE ÉLARGIE EN FAVEUR DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DU BIEN COMMUN

Développement d'une culture de participation	Développer des mécanismes formels d'information et de consultation incitant les citoyens à s'exprimer. ^{viii}
--	--



ORIENTATION 4
– LA VALORISATION DES COMPÉTENCES ET DES POTENTIELS DES CITOYENS

Développement de l'implication citoyenne	Développer des méthodes et des approches pour encourager l'implication sociale et les initiatives des citoyens.
Reconnaissance de la valeur et des retombées de l'implication citoyenne	Valoriser et remercier l'implication citoyenne. ^{ix}

ORIENTATION 5
– UN MAILLAGE ÉTROIT ET CONSTANT ENTRE LES PARTENAIRES

Des projets et des actions menés en concertation	Arrimer les chantiers et les groupes de travail en commun autour des priorités. ^x
--	--

ORIENTATION 6
– UN SENTIMENT D'APPARTENANCE RENOUVELÉ^{xi}

Une fierté à rétablir et à transmettre	Développer des stratégies et des moyens pour mettre en évidence les atouts et les réalisations du territoire.
Une appartenance à la communauté à développer	Développer des stratégies et des moyens pour accueillir et pour fidéliser les nouveaux citoyens.
Une mémoire collective à soutenir	Développer des stratégies et des moyens pour se réappropriier l'histoire locale.

ORIENTATION 7
– UNE QUALITÉ DE VIE RECONNUE ET AMÉLIORÉE

Des emplois diversifiés	Poursuivre de façon concertée les tentatives de diversification et de création d'emplois.
Des besoins de base comblés	Développer une approche concertée de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale afin de combler les besoins de base.
Une sécurité et un civisme accrus ^{xii}	Améliorer les mesures de sécurité et de civisme dans le partage des voies et des espaces publics.
Des activités de loisir, de sports et de culture à développer	Adapter l'offre d'activités pour qu'elle réponde aux besoins de plus en plus diversifiés de la population.
Un environnement mis en valeur ^{xiii}	Protéger et aménager les environnements physiques et naturels.

ORIENTATION 8
– DES LIENS DE SOLIDARITÉ RENFORCÉS DANS LES COMMUNAUTÉS D'APPARTENANCE^{xiv}

Des communautés d'appartenance	Développer un esprit d'entraide et de collaboration.
--------------------------------	--



SECTION 5

LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI

Comme mentionné précédemment, la présente politique ne constitue qu'un cadre de référence. En ce sens, elle est d'abord un outil pour orienter les interventions futures.

Guidée par les pistes d'actions identifiées lors des consultations publiques, la politique indique à la Ville, aux organismes impliqués dans le domaine social et aux citoyens les orientations à privilégier et les objectifs généraux à mettre de l'avant dans le domaine social pour les prochaines années.

Ainsi, il reste aux partenaires qui œuvrent dans le domaine social à poursuivre la tâche en établissant un plan d'action réaliste et à se partager les responsabilités et les tâches selon leur mission respective et ce, dans le plein respect de leur autonomie et de leurs priorités organisationnelles. À cet égard, l'élaboration d'un plan d'action triennal est généralement la norme dans le domaine du développement social.

En milieu municipal, le développement social se construit généralement autour de la Ville, puisque celle-ci représente une institution de référence et un territoire géographique. À ce niveau, il s'agit d'une responsabilité partagée qui est facile à démontrer. Par exemple, la distribution des soins de santé sur le territoire d'une ville et l'accès à une eau potable sont deux choses importantes pour la qualité de vie des citoyens. Cependant, dans le premier cas, c'est le réseau de la santé qui en assure la responsabilité première, et dans l'autre cas, c'est la Ville.

Selon les situations ou encore les projets rencontrés, des maillages s'établissent et le rôle de chacun est différent. Dans un cas, un organisme ou la Ville peut jouer un rôle de leader comme on vient de le voir précédemment. Dans un autre cas, il ou elle jouera un rôle de partenaire ou de facilitateur. Dans le cas de l'eau potable, par exemple, le réseau de la santé, par l'entremise de la Santé publique, est partenaire de la Ville. Par ailleurs, dans un projet conjoint de recrutement de médecins, la Ville pourrait agir à titre de partenaire ou de facilitateur.



© Stéphanie Daroust

Comme en fait mention le 5^e axe d'intervention de la présente politique, «un maillage étroit et constructif où tous les acteurs qui oeuvrent localement mettent volontairement et consciemment l'épaule à la roue, dans leur champ de compétences propre », n'est-il pas un gage de succès pour l'ensemble des projets visant, dans un milieu comme le nôtre, l'amélioration de la qualité de vie?

En tenant compte de ce qui précède et de l'importante expérience de collaboration en développement social acquise au cours de la dernière année par les organismes partenaires et leurs représentants au sein du Comité de pilotage, il est recommandé que ce comité assure *de facto* la mise en œuvre et le suivi de la présente politique.

Par la suite, de nouveaux participants ou représentants de la société civile pourraient s'y ajouter. Il est aussi entendu qu'un des organismes membres pourrait, selon son choix, se retirer du comité ou procéder à un remplacement de délégué.

Le nom actuel de ce comité n'étant plus approprié, il pourrait dorénavant se faire connaître sous la désignation de Comité territorial de développement social de Shawinigan, cette désignation étant assez largement répandue en Mauricie et au Québec.

Le Comité de pilotage constituera le noyau du comité qui assurera la mise en œuvre et le suivi de la présente politique sous le nom de « Comité territorial de développement social de Shawinigan ».



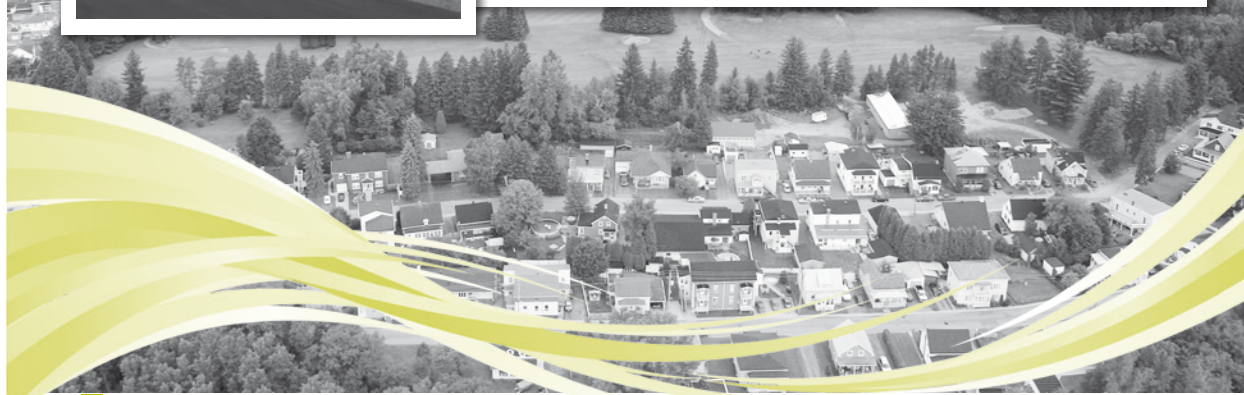
© Stéphanie Daoust

SECTION 6

CONCLUSION

Une politique de développement social s'attarde parfois sur des éléments intangibles, comme le développement du sentiment d'appartenance ou la participation citoyenne, mais qui peut dire que ces sujets ne sont pas de première importance pour l'avenir d'une ville et de sa population? Comme l'a déclaré en substance un Shawiniganais lors d'une de nos rencontres : « Ce n'est pas tant le béton, mais bien tout le dynamisme et l'implication des habitants d'une ville qui contribuent à la qualité de vie qu'on y retrouve. »

Espérons que la présente politique s'avèrera un outil de référence utile, qu'elle sera une source d'inspiration, qu'elle permettra de développer la qualité de vie et l'implication des citoyens et surtout, qu'elle fera de la communauté shawiniganaise un milieu « tissé serré » où les membres seront fiers de vivre ici plutôt qu'ailleurs.



LE COMITÉ DE PILOTAGE

Madame Josette Allard-Gignac

Conseillère municipale
Ville de Shawinigan

Madame Lyne Baril

Agente de développement et partenariat
Centre local d'emploi de Shawinigan
et Grand-Mère

Monsieur Denis Brodeur

Responsable de la Division
sports et loisirs
Ville de Shawinigan

Madame Lucie Carrier

Organisatrice communautaire
Centre de santé et de services
sociaux de l'Énergie

Madame France Cormier

Corporation de développement
communautaire Centre-de-la-Mauricie

Monsieur Donat Gingras

Agent de mobilisation
Ville de Shawinigan

Monsieur Gilles Lafrenière

Commissaire à l'économie sociale
et au développement social
Centre local de développement de
Shawinigan

Madame Denise Lafond

Centre d'éducation aux adultes
du Saint-Maurice

Madame Marie-Denise Prud'homme

Coordonnatrice
Consortium en développement
social de la Mauricie

Monsieur Charles Boisvert

Stagiaire en travail social
Cégep de Trois-Rivières



*De gauche à droite : Gilles Lafrenière,
France Cormier, Denis Brodeur,
Marie-Denise Prud'homme,
Denise Lafond, Lyne Baril,
Donat Gingras, Josette Allard-Gignac,
Charles Boisvert et Lucie Carrier.*



**Madame
Josette Allard-Gignac**

Mot de la porte-parole du Comité

Tout d'abord, un merci sincère à tous les membres du Comité de pilotage de la Politique de développement social. J'ai eu le privilège de côtoyer des personnes dédiées à la cause du développement social qui ont offert leur expertise et leur sensibilité tout au long de nos discussions. Je tiens aussi à souligner l'apport de mesdames Lucie Carrier et Lyne Baril qui ont été, véritablement, les bougies d'allumage pour la réalisation de cette politique.

Merci également aux citoyennes et aux citoyens de la Ville de Shawinigan qui ont participé aux assemblées publiques que nous avons tenues dans tous les secteurs de notre municipalité.

Un merci spécial à notre coordonnateur, Donat Gingras, qui, par ses initiatives, notamment le site Internet, sa disponibilité et son dévouement a contribué de façon significative à mener à terme notre projet.

Aujourd'hui, cette politique appartient à tous les Shawiniganais. Elle doit nous servir de guide pour démontrer aux générations futures que « la qualité de vie, c'est dans notre nature ».

NOTES

ⁱ Centre local d'emploi, Centre de femmes, milieu communautaire, milieu de l'enseignement aux adultes, milieu de la santé et des services sociaux, milieu économique, aînés, étudiants du Centre d'éducation aux adultes, jeunes familles et Handicap Soleil.

ⁱⁱ Saint-Gérard-des-Laurentides, Grand-Mère, Shawinigan (Centre), Lac-à-la-Tortue, Saint-Jean-des-Piles, Shawinigan-Sud. L'assemblée publique du secteur Saint-Georges-de-Champlain a été annulée faute de participants.


ⁱⁱⁱ Serait peut-être plus explicite ici la notion de «communauté en tant que territoire vécu» empruntée à M. Réal Boisvert, agent de recherche à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, qui la reprend lui-même de Denis Bourque et Louis Favreau (2004), dans « Le développement des communautés : les concepts, les acteurs et les conditions de succès », *Revue développement social*, p. 27, vol. 4, no 3.

^{iv} L'appartenance à un secteur est une réalité qui n'a pas à être mise en opposition au développement d'un sentiment d'appartenance envers la nouvelle ville. Dans le Plan stratégique de développement social, urbain et économique, il est mentionné avec beaucoup de justesse dans un des principes directeurs intitulé «L'unité dans la diversité» que «concevoir les sept secteurs de Shawinigan (...) comme des milieux de vie distincts contribuerait paradoxalement à sécuriser les citoyens de souche et à construire le sentiment d'appartenance au Grand Shawinigan».

^v Cet objectif reprend un des objectifs de la Politique familiale municipale de 2007 (p.12). Il rappelle et rejoint aussi le Plan stratégique de développement social, urbain et économique (2007), qui parle de «desservir équitablement l'ensemble du territoire» et d'apporter une réponse adéquate à une forte demande pour le transport adapté (p. 17).

^{vi} Cet objectif rappelle et rejoint en partie le Plan stratégique de développement social, urbain et économique (2007) qui souligne les enjeux de la préservation du bien commun environnemental (p. 3), de la mobilisation de la société civile et de l'ensemble des partenaires dans la confection d'un plan directeur de développement durable (p. 12) et de la protection du milieu naturel (p. 13). Accessoirement, il rejoint aussi la Politique familiale municipale, dont une des orientations porte sur un environnement sain pour des familles en santé (p.11).

^{vii} Une des orientations de la Politique familiale municipale (2007) a pour titre « Des services accessibles pour les familles » (p. 11). Par ailleurs, un des engagements de la Ville à la page 24 de la Politique culturelle de la Ville de Shawinigan (2004) est de favoriser l'accès aux lieux patrimoniaux à l'ensemble de la population, de favoriser l'accès à la documentation et aux recherches historiques ainsi que l'accès aux connaissances.



^{viii} Cet objectif n'est pas nouveau. Dans la Politique familiale municipale, il est proposé de « mettre sur pied des mécanismes de consultation pour permettre aux familles de se prononcer sur les enjeux qui les concernent » (p. 17).

^{ix} À l'égard des loisirs et du sport, le Plan stratégique de développement social, urbain et économique propose à la page 16 de « mettre en place une politique de reconnaissance et de soutien du bénévolat ».

^x À la page 9 du Plan stratégique de développement social, urbain et économique, on parle de la mobilisation de la collectivité comme d'un impératif mais on limite sa portée au projet de reconversion économique.

^{xi} La Politique culturelle de la Ville (2004) rappelle que la connaissance du patrimoine et l'intérêt de la population pour le passé permet d'accroître la fierté et le sentiment d'appartenance pour la ville. La Politique familiale municipale (2007), pour sa part, mentionne comme principe directeur à la page 9 la nécessité de cultiver la fierté et le sentiment d'appartenance.

^{xii} Une des orientations de la Politique familiale municipale (2007) s'intitule « Un milieu de vie sécuritaire pour les familles » (p. 11).

^{xiii} La Politique familiale municipale insiste beaucoup sur les questions touchant l'environnement. Ce terme apparaît 42 fois dans ce document et l'environnement sain constitue une des six orientations retenues (p. 11). Pour sa part le Plan stratégique de développement social, urbain et économique parle à la page 12 de l'aménagement durable du territoire, et à la page 13, il propose de « valoriser les traits paysagers et naturels du territoire ».

^{xiv} Le Plan stratégique de développement social, urbain et économique aborde à la page 15 « la valorisation des milieux de vie », et on y parle de « consolider le tissu social et communautaire ».



***Pour une fierté, une implication
et une solidarité accrues***



550, avenue de l'Hôtel-de-Ville,
Shawinigan (Québec) G9N 6V3
819 536-7200
www.shawinigan.ca